

PRESENTATION DE L'OPERATION

■ Principe



Les artisans et commerçants du territoire sont invités à relever, dans leur entreprise, au moins 3 défis choisis par eux-mêmes parmi les thématiques de la **prévention et la gestion des déchets**, des **économies d'énergie**, de **l'eau**, des **transports** ou encore des **éco-produits**.

Cette opération gratuite vise à valoriser, par la délivrance d'un label, les entreprises qui s'engagent dans des actions concrètes en faveur de l'environnement.

> Quelques exemples d'éco-défis

- J'utilise des produits écolabellisés pour l'entretien de mon local
- Je mets en place des mousseurs pour réduire les consommations d'eau
- Je négocie avec mon fournisseur la reprise ou la mise en consigne de certains emballages
- Je forme mes salariés à l'éco-conduite
- J'effectue un suivi de mes consommations d'énergie, ...

■ Obtenir le label « Eco-défis »

Les entreprises volontaires se manifestent, dans le cadre de l'appel à participation, auprès de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Loiret ou du Pays Loire Beauce. L'information est diffusée dans la presse et par courrier, mais elle est également relayée par les communes du territoire, les organismes professionnels, les associations d'entreprises... Des journées de prospection terrain sont également organisées pour présenter l'opération et permettre l'engagement des entreprises.

> Qui est concerné ?

Les Eco-défis des commerçants et des artisans du Pays Loire Beauce sont une opération proposée gratuitement à toutes les entreprises artisanales et tous les commerces, quel que soit leur secteur d'activités. Les entreprises doivent être implantées sur l'une des communes du Pays Loire Beauce.

> Un accompagnement personnalisé

Dès leur inscription, un premier rendez-vous avec la conseillère technique de la CMA du Loiret permet de cibler les défis les plus adaptés à leur activité.

Puis, tout au long de la démarche, les entreprises volontaires bénéficient d'un accompagnement personnalisé et gratuit de la CMA du Loiret, pour les conseiller dans la mise en œuvre d'actions simples et efficaces pour la préservation de l'environnement.

> La labellisation

L'accompagnement finalisé, un comité de labellisation se réunit pour étudier l'ensemble des défis relevés par les entreprises et décider de l'attribution du label « Eco-défis des commerçants et artisans ». Une cérémonie officielle de remise des labels est organisée en présence de l'ensemble des entreprises participantes.

> Un kit de communication

Une fois labellisé « Eco-défis », l'artisan-commerçant dispose d'un kit de communication composé d'un diplôme, d'une affiche vitrine, d'une vitrophanie « macaron millésimé de l'année », du logo en version numérique pour intégration à ses outils de communication, etc.

■ Eco-défis : valoriser les entreprises locales

Pour une entreprise engagée dans la démarche, le label « Eco-défis » permet:

- **D'améliorer l'image de son entreprise auprès de sa clientèle et profiter d'une plus grande visibilité** grâce à un kit de communication remis aux commerçants et artisans labellisés, mais également par la communication assurée par l'ensemble des partenaires des Eco-défis ;
- **De bénéficier d'un avantage commercial fort** en étant identifié comme une entreprise éco-responsable, alors que 90 % de consommateurs interrogés se disent prêts à privilégier un artisan qui met en place des pratiques respectueuses de l'environnement (*Source : enquête consommateurs septembre 2008 – CCIP Val-de-Marne*) ;
- **De profiter d'un accompagnement personnalisé** pour à la fois identifier les bonnes pratiques déjà adoptées dans l'activité, mais également conseiller pour aller plus loin dans la démarche en relevant de nouveaux défis simples, efficaces et sources d'économies pour l'entreprise.

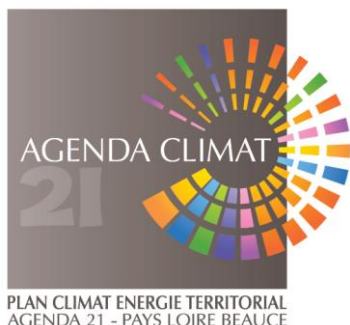
LE CALENDRIER DE L'ÉDITION 2017-2018

- > **Septembre 2017** : Lancement de la première édition des Eco-défis du Pays Loire Beauce
- > **Octobre 2017 à avril 2018** : Accompagnement des entreprises par la CMA du Loiret
- > **Juin 2018** : Cérémonie de remise des labels Eco-défis

RETOUR EN CHIFFRES SUR LA 1ère ÉDITION DES ECO-DEFIS 2016-2017

- > **26 entreprises** labellisées
- > Des entreprises implantées sur **9 communes** différentes
- > **196 défis** relevés au total, soit 8 en moyenne par entreprise
- > **6 secteurs d'activités** concernés : les métiers de bouche, le bâtiment, la production/fabrication, les services et soins à la personne, l'automobile, les fleuristes.

UNE ACTION DE L'AGENDA 21 - PLAN CLIMAT ENERGIE DU PAYS LOIRE BEAUCE



La mise en œuvre des « Eco-Défis » constitue l'une des 40 actions concrètes qui composent l'Agenda 21 – Plan Climat Energie Territorial du Pays Loire Beauce.

Ce programme d'actions pour un développement durable du territoire vise notamment à lutter contre le changement climatique, préserver les ressources naturelles, promouvoir des modes de consommation et de production responsables et garantir la qualité de vie et la cohésion sociale.

Ces actions à mettre en œuvre d'ici à 2020 concernent des domaines tels que la production d'énergies renouvelables, la rénovation énergétique, l'urbanisme et l'aménagement, les transports et les déplacements...

Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Loiret

Amélie LIVINAL - Chargée de développement économique - Environnement
28 rue du Faubourg Bourgogne - CS 22249
45012 ORLÉANS CEDEX 1
Tél. 02 38 65 40 16 – a.livinal@cma-loiret.fr

Pays Loire Beauce

Camille DUBRULLE – Chargée de mission Climat Energie
2 rue du Docteur Henri Michel
45130 MEUNG-SUR-LOIRE
Tél. 02.38.46.01.70 – pcet.loire.beauce@orange.fr